

CAS ET DAS DANS LE DOMAINE DE LA MEDIATION CULTURELLE

Cycle de formation 2018-2020

Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO de Médiatrice et Médiateur culturel

Diploma of Advanced Studies (DAS) HES-SO en Médiation culturelle et projets culturels

Introduction

La médiation culturelle a connu un développement important ces deux dernières décennies, de manière institutionnelle mais également comme un champ professionnel avec des profils et des discours distincts, faisant l'objet de formations, de recherches, et s'étant constituée comme un corps professionnel représenté par une association nationale. Elle s'inscrit dans un contexte politique multiple : social, culturel, urbain. Elle est ancrée dans la LEC (loi sur l'encouragement à la culture) depuis 2009, ce qui permet à l'Etat de la soutenir et de l'encourager et notamment de soutenir des projets qui familiarisent les publics avec une œuvre ou une prestation artistique. Par ailleurs, l'encouragement à la participation culturelle est l'un des trois axes stratégiques de la Confédération pour les années 2016 à 2020. Cet axe veut renforcer la démocratisation de la société par un certain nombre d'objectifs tels que : renforcer l'accès à la culture au plus grand nombre, garantir la liberté de choisir son identité dans la diversité des cultures, promouvoir l'exercice d'activités culturelles et élaborer une offre culturelle concertée avec les utilisateurs et utilisatrices. « En tant que politique sociale (...) la participation culturelle devrait permettre de faire en sorte qu'une majorité aussi large que possible s'implique de manière active ou passive dans la vie culturelle et ait accès au patrimoine culturel (...) » (Message du Conseil fédéral sur l'encouragement à la culture, 2014).

La médiation culturelle a pour point de départ la parole singulière de chacune et chacun, développée à partir d'une œuvre ou d'un projet culturel. Dit autrement, la médiation culturelle fait appel à l'exercice de la sensibilité des personnes en présence de l'œuvre, à la possibilité des publics d'être en position de redéfinir, dans leurs rapports aux œuvres, leur conception du monde, de l'autre et de soi. Il s'agit d'une forme de partage de l'expérience, de nos valeurs, de nos doutes et de nos croyances.

La médiation culturelle a pour fonctions principales :

- Développer la participation en expérimentant des propositions artistiques ou culturelles, ainsi que de favoriser la création de réseaux et la réalisation de projets/activités en lien avec les œuvres.
- Favoriser la création en mettant en lien des collectivités et des artistes sur le modèle des « Nouveaux commanditaires ».
- Permettre à des publics variés d'accéder à l'art (au sens large) et de donner sens aux perceptions qu'il suscite.
- Dépasser une vision élitiste de l'art construite sur des connaissances et des codes et proposer aux publics un espace d'expérimentation ainsi que des outils pour leur permettre d'élargir leur perception de l'art et par conséquent de l'existence et de la vie en société.

Dans cette vision, la médiation culturelle peut être envisagée comme un vecteur de développement humain durable. En effet, aborder les problèmes de société par le geste artistique et l'action culturelle a pour objectif de favoriser une meilleure cohésion sociale.

Dans notre conception, la médiation culturelle propose du débat, de la participation, de la controverse et par des approches transversales, elle propose également, par le biais de l'art et de la culture, sens et questionnements sur le monde en train de se faire. Il s'agit de s'engager avec les publics, leurs désirs, leurs difficultés et leurs connaissances et de mettre en œuvre de multiples rencontres.

La médiation culturelle peut s'exercer dans de nombreux domaines : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, notamment. Le travail de médiation a pour principe de s'appuyer sur l'art comme potentialité d'épanouissement. L'art au sens large est ainsi un facteur d'ouverture au monde en tant que langage capable de relier les individus les uns aux autres, quelle que soient leur culture, leur appartenance sociale, leur intégrité physique et psychique. La médiation culturelle permet également de se questionner sur la place de l'art et de la culture dans la société ce qui renvoie aux finalités sociopolitiques en les mettant en lien avec leur époque et les mouvements qui agissent les sociétés et qui nous constituent.

Enfin, la médiation culturelle nécessite de développer et d'utiliser des outils pédagogiques ayant pour objectif de sensibiliser de larges publics à la culture et ainsi de renforcer les relations humaines à partir de projets qui mettent en avant la créativité comme moteur de l'action.

Forts d'un **CAS (Certificate of Advanced Studies) de médiatrice et médiateur culturel** dispensé depuis 2011 (cinq volées terminées), à la demande de professionnel-le-s déjà formé-e-s, d'un certain nombre d'acteurs et d'actrices du champ culturel, d'institutions culturelles et socioculturelles, de personnes du champ politique en charge de la culture, la Haute école de travail social et de la santé | EESP | Lausanne a décidé de développer un **DAS (Diploma of Advanced Studies) en médiation culturelle et projets culturels**. Une possibilité

d'approfondissement de la formation de niveau certificat (CAS) permettra à de nouveaux et nouvelles étudiant-e-s d'effectuer directement une formation au niveau diplôme (DAS), mais également à d'ancien-ne-s étudiant-e-s formé-e-s au niveau du CAS, de compléter ce dernier.

Ces formations s'adressent à l'ensemble des personnes travaillant dans le secteur culturel : professionnels et professionnelles de la médiation culturelle, artistes, etc. Elles s'adressent également à un public plus large car elles permettent de développer des compétences interdisciplinaires, théoriques et pratiques : travailleurs sociaux et travailleuses sociales, enseignant-e-s, bibliothécaires, etc. Il s'agira de former des médiateurs et des médiatrices culturelles compétent-e-s pour aménager des dispositifs permettant la rencontre et l'échange entre les différents acteurs et actrices de ces secteurs, notamment les artistes et les créateurs, mais également la rencontre et l'élaboration de projets communs entre les acteurs et actrices du champ culturel et ceux et celles du champ social, pour provoquer la découverte et l'envie et inviter les publics à porter leurs regards sur l'art et la culture.

Buts des formations

La Haute école de travail social et de la santé | EESP | Lausanne propose une formation qui promeut les idées de démocratisation, de démocratie et de participation culturelle, en nous inspirant notamment des idées conceptualisées par les pédagogies participatives, visant l'émancipation des publics par l'art et la culture. Il s'agit d'apprendre à associer les publics à toutes les démarches et à accompagner les processus citoyens sur un long terme. Nous considérons que la médiation culturelle n'est pas un exercice explicatif codé qui rendrait l'art accessible à ceux qui « n'y comprennent rien », mais bien un processus qui permet de construire du lien entre les œuvres et le public, entre les médiateurs et médiatrices et le public et entre les publics et les institutions culturelles (Caune, 1981).

Ces deux formations permettront d'exercer le métier de médiatrice et médiateur culturel dans toutes les situations de transmission et de lien entre l'art et les publics. Ce métier se pratique essentiellement dans les relations entre les collectivités et les artistes, l'éducation et la culture, la création et l'exposition, la création et la représentation, la promotion d'activités et d'événements culturels et la valorisation du patrimoine culturel et de l'environnement.

Ces formations prennent en compte les trois dimensions principales de ce métier. La première consiste à favoriser la visibilité d'œuvres d'artistes et à faciliter leur accès pour tous. La seconde est celle de la réflexion critique en cherchant à créer des espaces dans lesquels il est possible de discuter et d'échanger pour s'approprier des savoirs et mieux comprendre les contenus des propositions artistiques et culturelles. Cette dimension s'inscrit dans le cadre de la démocratie de la culture. Enfin, la troisième dimension est celle de la participation à ces propositions artistiques et culturelles, en accompagnant, par une série d'activités, individuellement ou collectivement, les personnes dans une démarche de citoyenneté active sur le plan culturel.

Le but des formations est de donner des moyens permettant de repérer les enjeux socioculturels d'une société pour saisir les possibilités de développer la participation culturelle des publics. Il s'agira également d'avoir des outils pour analyser les institutions culturelles et sociales et comprendre en quoi le développement de la participation culturelle des publics est possible. Enfin, il s'agira de construire des projets et des dispositifs permettant cette participation.

Il importera d'acquérir des contenus théoriques (pédagogiques, philosophiques, sociologiques, politiques, historiques) articulés à la conception et la réalisation d'une action de médiation culturelle en partenariat avec un lieu culturel et/ou socioculturel, pour élaborer des actions de médiation soucieuses des œuvres et des publics acquis et potentiels qu'elles mettent en présence.

Description des formations

Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO de médiatrice et de médiateur culturel 2018-2019

Le CAS forme au développement de compétences nécessaires pour avoir une approche de la médiation culturelle contextualisée, permettant de connaître ses fonctions principales, de pouvoir mettre en œuvre des postures et attitudes appropriées dans les actions de médiation culturelle, de développer des méthodes et des outils pédagogiques pour sensibiliser de larges publics à la culture dans une perspective de participation culturelle libre et choisie.

Les trois modules qui le composent permettent aux participants et participantes d'acquérir des contenus théoriques et pratiques, de les mettre en lien avec les différentes formes de médiation et d'élaborer des actions soucieuses des publics ainsi que des œuvres qu'elles mettent en présence. Il permettra de développer une réflexion critique pour pouvoir créer des espaces dans lesquels il est possible de discuter et d'échanger pour s'approprier des savoirs et mieux comprendre les contenus des propositions artistiques et culturelles.

Les enjeux relatifs aux conditions nécessaires à la mise en place d'actions de médiation culturelle seront abordés ainsi que la place particulière qu'occupe la médiatrice et le médiateur dans le contexte institutionnel actuel.

Diploma of Advanced Studies (DAS) HES-SO en médiation culturelle et projets culturels 2018-2020

Le DAS est composé des trois premiers modules du CAS. Il vise un approfondissement des compétences et des enjeux précités dans le champ culturel large de la médiation, incluant des projets culturels conséquents. Il permet de développer une action de médiation culturelle ou un projet culturel en partenariat avec un lieu proposé par le lieu de formation, en accompagnant individuellement et collectivement les publics concernés dans une démarche de citoyenneté et de participation culturelle active. Il forme aux compétences nécessaires à un exercice professionnel avéré et expert dans tous les champs de la médiation culturelle. Pour les personnes inscrites au DAS il est possible de s'arrêter après les trois premiers modules en faisant valider un travail de certification dans lequel il s'agira de mettre en œuvre une première action de médiation ciblée et d'en faire l'analyse. On obtient alors un CAS. Cette possibilité doit être déterminée à l'inscription.

Organisation des formations

Le CAS de médiatrice et de médiateur culturel (**15 crédits ECTS**) se compose de 3 modules et d'un travail de certification et compte 23 jours de cours à raison de 2 ou 3 jours par mois sur une durée de 12 mois. La volée est limitée à 24 étudiant-e-s. La prochaine volée débute en novembre 2018.

Le DAS en médiation culturelle et projets culturels (**30 crédits ECTS**) se compose de 6 modules dont l'un d'entre eux est entièrement consacré à la mise en œuvre d'un projet de médiation culturelle ou d'un projet culturel réalisé avec un partenaire extérieur, par groupes de trois à quatre étudiant-e-s. Ce projet constitue le travail de diplôme. Cette formation comprend 46 jours de cours dont les 23 jours du CAS, répartis sur 24 mois à raison de 2 ou 3 jours de formation par mois. Il convient de prévoir, en plus des journées de formation, un important travail personnel d'environ 400 heures pour les lectures et le travail de terrain. La volée est limitée à 24 étudiant-e-s. La première volée débute en novembre 2018.

Les personnes au bénéfice d'un CAS de médiatrice et médiateur culturel peuvent rejoindre directement les modules 4, 5 et 6 du DAS (automne 2019).

Les lieux de réalisation du projet de médiation culturelle sont imposés par les responsables de la formation avec qui ils ont conclu des contrats de partenariat. Les projets se réalisent par groupes de trois à quatre étudiant-e-s.

Contenus des formations

Module 1 : Politiques culturelles, pédagogies participatives, formes particulières de médiation

Ce module donne des bases permettant de connaître le contexte politique dans lequel s'exerce le métier de médiatrice et médiateur culturel, ainsi que connaître les différentes formes de médiation et d'interventions particulières. Il donne une première approche de la participation, la citoyenneté active et la démocratie culturelle. (3 ECTS)

Module 2 : Philosophie esthétique et exemplification pratique pour des publics en situation de précarité

Ce module donne accès à des concepts permettant de décrire l'acte de création et l'acte de réception d'une œuvre. Il s'agit de comprendre ce que l'art fait aux individus et aux sociétés au travers d'un enseignement de philosophie de l'esthétique. Cet enseignement est complété par la présentation d'une pratique en pédagogie culturelle qui donne des outils pédagogiques pour pratiquer la médiation culturelle avec tous les publics. (4 ECTS)

Module 3 : Art et démocratie : quelles places pour le spectateur et le visiteur

Ce module permet d'acquérir des concepts théoriques en lien avec les différentes fonctions de l'art, la place et le statut de l'artiste dans la société ainsi que la place des publics. Il permet de prendre connaissance d'un certain nombre de projets actuels de médiation culturelle dans différents champs. (6 ECTS)

Module 4 : Pratiques de médiation culturelle et réseau – diversité des approches

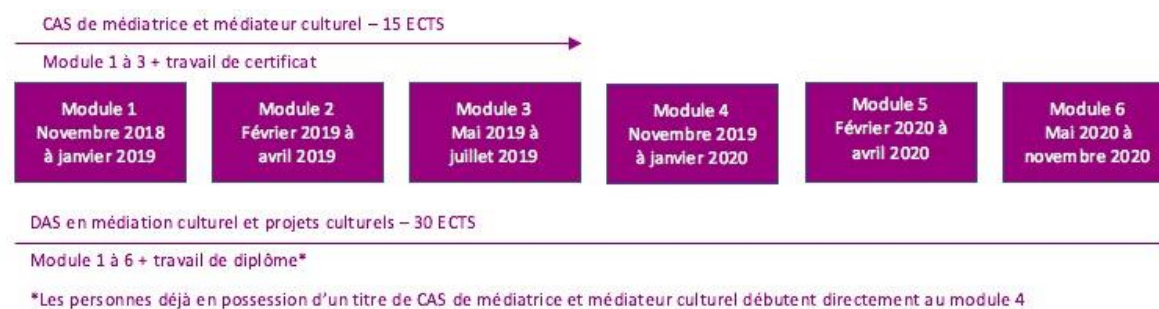
Ce module sera construit pour permettre aux professionnel-le-s de connaître et d'agrandir leur réseau en prenant connaissance des projets en cours dans les différents cantons romands ainsi que d'un certain nombre de projets en Suisse. Il s'agira de pouvoir identifier les spécificités et les complémentarités de ceux-ci ainsi que d'en repérer les enjeux. (2 ECTS)

Module 5 : Dispositifs et pratiques participatives

Ce module sera centré sur la participation culturelle et les dispositifs qui la permettent. Il s'agira de définir ce qu'est la participation culturelle et les conditions nécessaires pour être en capacité de « fabriquer » des publics, de les solliciter et de leur donner des possibilités d'expérimenter les œuvres artistiques et/ou les projets culturels. Ce module questionnera les dispositifs de médiation culturelle en repérant les idées et les méthodologies auxquelles ils se réfèrent ainsi qu'en portant une analyse critique de ceux-ci. Enfin, les étudiant-e-s travailleront sur la construction d'un dispositif prenant en compte les publics et leurs spécificités, les contextes institutionnels et politiques ainsi que les nouvelles technologies et moyens numériques en médiation culturelle. (4 ECTS)

Module 6 : Projet de médiation culturelle / projet culturel en partenariat avec un terrain (Travail de diplôme)

Dans ce module, il s'agira de concevoir, réaliser, porter et documenter un projet de médiation culturelle ou un projet culturel en partenariat avec un lieu proposé par le lieu de formation, par groupes de trois ou quatre étudiant-e-s. Ce module instaurera un dispositif pédagogique novateur en partant des questions posées par la réalisation du travail sur le terrain pour amener les apports théoriques permettant d'éclairer les problèmes rencontrés dans la réalisation du projet. Les enseignements théoriques seront intégrés tout au long du module en fonction des problématiques rencontrées par les différents groupes sur leurs terrains. Une grande partie des heures du module seront à organiser par chaque groupe en fonction du lieu partenaire et du projet envisagé. Un dispositif permettant une circularité entre pratique et théorie sera proposé. Le projet fera l'objet d'une documentation sous la forme de la rédaction d'un article publiable accompagnant le processus de formation. Un tutorat pédagogique est prévu tout au long du module et le projet global sera présenté selon différentes modalités à établir en fonction des différents lieux, en cours de formation. (11 ECTS)



Pédagogie

Différentes modalités pédagogiques seront proposées tout au long de la formation : apports théoriques et méthodologiques, travaux de groupes, travaux d'ateliers, analyse des pratiques, mise en place d'un dispositif de circularité entre questions pratiques et apports théoriques pour le travail de diplôme.

Publics-cible

Intervenant-e-s des milieux culturels, socioculturels, sociaux, des milieux de la formation et de l'enseignement, bibliothécaires, intervenant-e-s des milieux politiques, touristiques et du patrimoine, artistes.

Validation des formations

La validation est faite selon l'échelle des crédits ECTS. Chacun des modules fait l'objet d'un travail de validation.

Chaque participant-e est appelé-e à mettre en œuvre les divers apprentissages acquis au cours des modules selon des modalités diversifiées et complémentaires. En outre, des lectures et des activités seront à effectuer en dehors des jours de formation.

Au terme de la formation, chaque étudiant-e devra réaliser un travail de certificat (CAS) ou un travail de diplôme (DAS) dont la validation complètera celle des différents modules et donnera droit au titre.

En outre chacune et chacun devra être présente et présent durant au moins 90% de la formation.

Titres délivrés

« Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO de médiatrice et médiateur culturel » pour les participant-e-s qui auront validé les modules 1 à 3 et réalisé un travail de certification. Ce titre est crédité à **15 ECTS**.

« Diploma of Advanced Studies (DAS) HES-SO en médiation culturelle et projets culturels » pour les participant-e-s qui auront validé les modules 1 à 6, le module 6 étant constitué du travail de diplôme. Ce titre est crédité à **30 ECTS**.

Conditions d'admission et inscription

- Etre titulaire d'un diplôme d'une haute école ou d'un titre jugé équivalent
- Avoir des bases en méthodologie et gestion de projet
- Avoir des compétences en communication et être à l'aise avec différents types de publics, y compris dans la prise de parole en groupe
- Avoir un intérêt marqué pour le domaine culturel et les arts

Les personnes déjà porteuses d'un CAS de médiatrice et médiateur culturel peuvent s'inscrire directement aux modules 4, 5 et 6 du DAS.

Sous certaines conditions, les personnes qui ne sont pas en possession des titres requis peuvent déposer leur candidature selon la procédure admission sur dossier.

Lieu de formation

Haute Ecole de travail social et de la santé | EESP
Ch. des Abeilles 14 - 1010 Lausanne

Conditions financières

CAS de médiatrice et médiateur culturel - novembre 2018 à novembre 2019

Finance d'inscription : CHF 200.-
Frais de formation : CHF 5'600.-

DAS en médiation culturelle et projets culturels - novembre 2018 à novembre 2020

Finance d'inscription : CHF 200.-
Frais de formation : CHF 11'200.-

Pour les personnes qui sont déjà en possession d'un titre de CAS de médiatrice et médiateur culturel

Finance d'inscription : CHF 200.-
Frais de formation : CHF 5'600.-

Responsable

Claudia della Croce
claudia.dellacroce@eesp.ch - Tél. : + 41 21 651 62 47

Inscription et secrétariat de la formation

Délai d'inscription : **15 juin 2018** à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint à renvoyer à l'adresse suivante :

Haute école de travail social et de la santé | EESP
A l'attention de Mme Tiziana Di Mizio
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14 - 1010 Lausanne
tiziana.dimizio@eesp.ch - Tél. : + 41 21 651 03 29

Calendrier des modules 1, 2 et 3

Les dates concernant les modules 4, 5 et 6 seront déterminées ultérieurement.

2018 :

- Lundi et mardi 19 et 20 novembre 2018
- Lundi et mardi 10 et 11 décembre 2018

2019 :

- Lundi, mardi et mercredi 14, 15 et 16 janvier 2019
- Lundi et mardi 4 et 5 février 2019
- Lundi et mardi 18 et 19 mars 2019
- Lundi, mardi et mercredi 6, 7 et 8 mai 2019 (dates à confirmer)
- Lundi et mardi 17 et 18 juin 2019
- Lundi et mardi 9 et 10 septembre 2019
- Lundi, mardi et mercredi 7, 8 et 9 octobre 2019
- Lundi et mardi 11 et 12 novembre 2019 (transition CAS/DAS ou travail de certification CAS)

Les mois d'avril, juillet et août sont exempts de cours. Les cours se déroulent de 9h à 17h.